

CLSM – Conseil Local de Santé Mentale (Ville de Saint-Martin-d'Hères)

CLSM – Conseil Local de Santé Mentale

Domaines d'activités principaux

Coordination de parcours (instances de concertation, réseaux, communautés...)
Prévention

Coordonnées

Parc Danièle Casanova, 5 rue Anatole France
(annexe Casanova). 38400 Saint-Martin-d'Hères

service.hygiene-sante@saintmartindheres.fr

0476607462

<https://www.saintmartindheres.fr/sante/sante-submenu/sante-mentale/>

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des communes concernées

Modalités d'accès

Intervention à domicile

Présentation

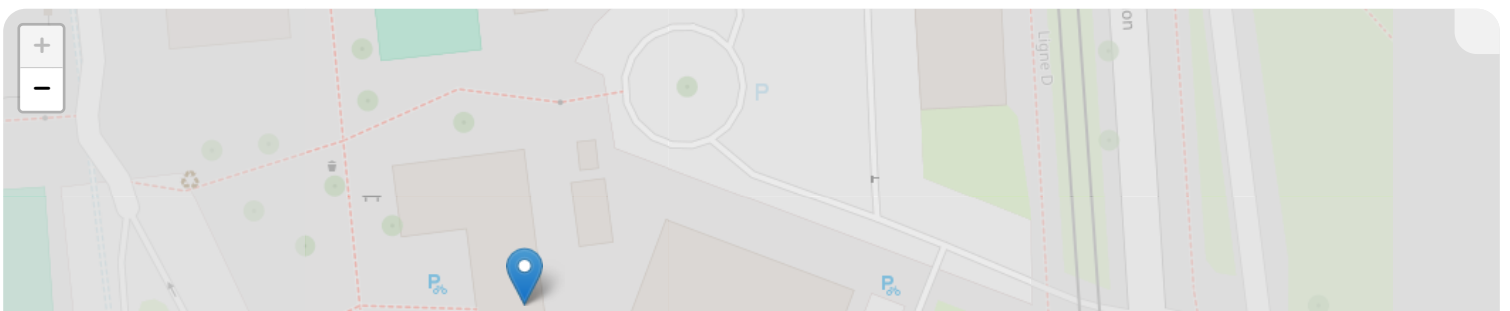
Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Saint-Martin-d'Hères est une instance réunissant élus, professionnels et habitants qui œuvrent pour favoriser la santé mentale et les bien-être sur la commune. Par ses actions, il contribue à lutter contre la stigmatisation, à informer sur la santé mentale et les ressources locales qui existent mais également à favoriser les parcours en santé mentale.

Objectifs & Missions

Le CLSM peut être sollicité à propos de tout projet qui a pour objectif de favoriser la santé mentale des habitants.

Voici 4 exemples d'actions que le CLSM de Saint-Martin-d'Hères met en place :

- Événements tout public pendant les Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM), pour plus d'information [cliquez ICI pour voir le site officiel des SISM](#) ou la [rubrique Actualités](#)
- Réunion d'information ouverte à tous sur des thématiques comme la prévention du suicide, le soutien aux proches de personnes vivant avec des troubles psychiques, ... [voir la rubrique Actualités](#)
- Réunion de concertation autour de situations individuelles complexes
- Réunion d'interconnaissance entre professionnels de la jeunesse pour améliorer le travail en réseau pour le bien-être des jeunes martinérois





[Signaler une erreur](#) >